

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 21 janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à l'Espace Culturel du Croczy, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BRAILLON Eliane, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : Mme Salomé HAY

Affiché le : 26/01/2022

1. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration du restaurant scolaire de la commune de Boisseuil.

La commune de Boisseuil souhaite réaliser l'extension et la restructuration du restaurant scolaire. L'agrandissement de cet établissement se justifie par le besoin d'offrir une plus grande capacité d'accueil correspondant à l'accroissement des effectifs des écoles tout en adaptant la structure en termes de fonctionnement en respectant les normes en vigueur (cuisine respectant les règles d'hygiène, sanitaires adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite, locaux du personnel en nombre suffisant, espaces de restauration plus grands et plus confortables notamment sur les volets acoustique et thermique).

Cet accroissement des effectifs conduit également à réaliser la création de salles de classe en prolongement de l'école maternelle.

A ce titre et en application des articles L 2123-1 et suivants et R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique une consultation en procédure adaptée a été lancée le 25 novembre 2021.

A l'issue de la consultation 6 offres ont été remises par des entreprises. Après examen des offres une phase d'audition a été menée conformément au règlement de la consultation : les candidats ayant présenté les 3 meilleures offres ont été convoqués à un entretien. Seulement 2 entreprises ont souhaité y participer.

A l'issue de cette phase d'audition l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de l'entreprise OX architectures pour un niveau de rémunération qui s'élève à 8,6 % pour la mission de base complétée de l'élément « EXE » (formulaire d'exécution des marchés) complet et de la mission Organisation Pilotage et Coordination (OPC) ainsi que des missions annexes pour une somme de 7 625 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise OX architectures,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

